

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS

« J'ai mon permis mobilité ! Et vous ? »

1. Acceptation des conditions générales

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les termes et conditions régissant le concours mis en place par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) dans le cadre de l'animation cantonale créée pour la Semaine de la mobilité 2017 et s'intitulant « J'ai mon permis mobilité ! Et vous ? ». Au sens des présentes conditions générales, le terme « utilisateur » désigne toute personne qui prend part au concours.

En participant au concours, l'utilisateur déclare avoir pris connaissance et avoir accepté les termes et conditions des présentes conditions générales. La DGMR se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales sans préavis, à tout moment et avec effet immédiat.

Le non-respect des présentes conditions générales, l'utilisation de procédés déloyaux ou inappropriés propres à influencer les chances de gain entraîneront de plein droit l'exclusion de l'utilisateur concerné. Ce dernier ne pourra en aucun cas exiger de recevoir un quelconque lot et devra restituer immédiatement à la DGMR tout lot qu'il aurait déjà reçu. Toute contestation, notamment par la voie judiciaire, est exclue.

2. Concours

2.1 Objet et organisation

Le concours « J'ai mon permis mobilité ! Et vous ? » est proposé par le Canton de Vaud par l'intermédiaire de la Direction générale de la mobilité et des routes, adresse en Suisse.

Il s'agit d'un concours proposé durant la Semaine de la mobilité, via l'activité cantonale « J'ai mon permis mobilité ! Et vous ? ». Le concours est également relayé via le Facebook de la campagne « Semaine de la mobilité ». Ce dernier est gratuit et sans obligation d'achat.

2.2 Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique dès l'âge de 18 ans révolus, domiciliée dans le périmètre de la Communauté tarifaire vaudoise (CTV). Chaque utilisateur peut participer une fois uniquement, soit via le Facebook de la Semaine de la mobilité, soit via les animations cantonales « J'ai mon permis mobilité ! Et vous ? ». Les éventuelles participations supplémentaires ne seront pas prises en considération pour le concours.

Tout utilisateur doit communiquer ses coordonnées complètes et exactes. Si l'identification de l'utilisateur n'est pas possible, la participation de celui-ci sera considérée comme nulle et il sera exclu de plein droit du concours. Il en sera de même si un utilisateur s'est inscrit de manière frauduleuse, sous plusieurs identités ou s'il ne respecte pas les présentes conditions générales.

Les collaborateurs et collaboratrices de la DGMR, de la CTV et des entreprises membre de la CTV ne peuvent pas participer à ce concours.

2.3 Règlement du concours

La participation au concours « J'ai mon permis mobilité ! Et vous ? » est ouverte du lundi 11

septembre 2017 au dimanche 24 septembre 2017, à minuit.

Seules les réponses récoltées durant cette période seront prises en considération. Les réponses doivent être transmises à la DGMR, soit lors de l'animation cantonale « J'ai mon permis mobilité ! Et vous ? », soit par l'intermédiaire du site Facebook de la campagne. Les réponses transmises par d'autres biais seront automatiquement exclues du concours et ne feront l'objet d'aucune correspondance en retour.

Au terme du concours, un tirage au sort sera effectué le lundi 2 octobre afin de désigner les gagnants du concours qui seront avisés personnellement. Si la DGMR n'obtient pas de réponse d'un gagnant dans un délai de 30 jours après l'annonce du gain, celui-ci sera réputé avoir renoncé à son gain et la DGMR pourra en disposer à sa convenance.

Les lots gagnants ne sont ni échangeables ni convertibles en espèces. La DGMR se réserve le droit de modifier en tout temps les lots du concours.

2.4 Droit de tiers

Les utilisateurs s'interdisent tout contenu à caractère violent, pornographique, diffamatoire, injurieux, raciste ou xénophobe, de propagande politique ou religieuse ou qui soit d'une quelconque manière contraire au droit ou aux bonnes mœurs. Les réponses à caractère illicite, discutable ou condamnable ne seront pas prises en compte. La DGMR se réserve le droit de supprimer une participation et de l'exclure du concours sans justification.

2.5 Données personnelles des utilisateurs

En participant au concours, l'utilisateur autorise la DGMR à traiter les données qu'il aura communiquées pour l'inscription au concours et accepte que ces dernières soient diffusées sur le site internet (www.vaudmobile.ch) et la page Facebook de la Semaine de la mobilité.

La DGMR s'engage à traiter les données personnelles des utilisateurs conformément aux prescriptions légales et à ne les utiliser que dans le cadre du concours.

2.6 Responsabilité

La DGMR se réserve le droit d'annuler le concours, d'en raccourcir ou d'en prolonger la durée, à tout moment et sans préavis. Toute réclamation est exclue.

2.7 Droit applicable

Les présentes conditions générales et les modalités de participation au concours sont soumises au droit suisse. Le for est à Lausanne.

DGMR, le 7 septembre 2017